RCS : DOUAI
Code greffe : 5952

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DOUAI atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 00172
Numéro SIREN : 337 692 040
Nom ou dénomination : ABC ORGANISATION

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2018 sous le numéro de dépôt 2717

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
de Douai

66 rue Saint Julien - BP 829
59508 DOUAI CEDEX
Tél : 0 891 01 11 11 - Fax : 03 27 88 40 49
www.infogreffe.fr/www.greffe-tc-douai.fr

RECEPISSE DE DEPOT

ABC ORGANISATION
111 rue Léon Rudent
59310 Orchies

V/REF :
N/REF : 88 B 172 / 2018-B-2717

Le greffier du tribunal de commerce de Douai certifie qu'il a reçu le 01/08/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Concernant la société

ABC ORGANISATION
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
111 rue Léon Rudent
59310 Orchies

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-2717 le 03/08/2018
R.C.S. DOUAI 337 692 040 (88 B 172)

Fait à DOUAI le 03/08/2018,
Le Greffier

SA ABC ORGANISATION

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance

au capital de 127 163,86 euros

111 Rue Léon Rudent 59310 ORCHIES

337 692 040 RCS DOUAI

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUIN 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à

2 470 187 euros contre 2 447 599 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 8 635 euros contre

33 687 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 700 961 euros contre 800 584 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 572 916 euros contre

564 495 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 47 706 euros contre 50 994 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 835 169 euros contre 795 165 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 225 954 euros contre 217 230 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 42 215 euros contre 40 999 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 27 366 euros contre 3 139 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 2 452 288 euros contre

2 472 607 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice 26 534 euros contre 8 679 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de - 3 440 euros (-10 173 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 23 094 euros contre

-1 494 pour l'exercice précédent

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de - 1 401 euros contre 16 454 euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 0 euro contre 0 euros pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se solde par un bénéfice de 21 693 euros contre un bénéfice de 14 960 euros pour l'exercice précédent.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2017, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2018 sont les suivants :

Nous devons porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau de nos frais fixes de structure.

ND PJ AD

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice
(tableau prévu au II de l'article D.441-4)

	Article D. 441 II. : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II. : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées	10	Ne pas renseigner					6	Ne pas renseigner				
Montant cumulé des factures concernées HT	256199	11268	1457	7644			15782	1728		2542		
Pourcentage du montant total HT des factures reçues dans l'année							Ne pas renseigner					
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année	Ne pas renseigner											
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)						☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)					

ND PD AD

RESULTATS - AFFECTATION

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 21 693 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation du bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	21 693 euros
Report à nouveau créditeur	0 euros
Bénéfice distribuable	21 693 euros
A la réserve légale	0 euros
Le solde	21 693 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 99 448 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 248 929 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

ND PD AD

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-86 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

L'absence de convention réglementée sera étudiée comme le prévoit la nouvelle législation.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux :

M. Alain DESMET

- Membre du conseil de surveillance de la société SA ABC ORGANISATION
- Président du conseil de surveillance de la société SA ABC ORGANISATION

Mme Aurélie DESMET

- Membre du directoire de la société SA ABC ORGANISATION
- Président du directoire de la société SA ABC ORGANISATION

Mme Claudine DESMET

- Membre du conseil de surveillance de la société SA ABC ORGANISATION
- Vice-Président du conseil de surveillance de la société SA ABC ORGANISATION

M. Nicolas DESMET

- Membre du directoire de la société SA ABC ORGANISATION

ND PD AD

Mme Pauline DESMET

- Membre du directoire de la société SA ABC ORGANISATION

M. Pierre DESMET

- Membre du conseil de surveillance de la société SA ABC ORGANISATION

M. Henri FLANDRE

- Membre du conseil de surveillance de la société SA ABC ORGANISATION

* * *

Le Directoire vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à ORCHIES
Le 22 juin 2018

Le Directoire



SA ABC ORGANISATION

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance

au capital de 127 163,86 euros

111 Rue Léon Rudent 59310 ORCHIES

337 692 040 RCS DOUAI

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUIN 2018

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de notre Société vous a convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que le Directoire a communiqué au Conseil de surveillance les comptes annuels et le rapport de gestion dans les trois mois de la clôture de l'exercice.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le rapport de gestion du Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a faites le Directoire dans son rapport recevra votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à ORCHIES
Le 25 Mai 2018

Le Conseil de surveillance

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2017

SA ABC ORGANISATION

Société Anonyme au capital de 127 163,86 Euros

Siège social :
111 Rue Léon Rudent
59310 ORCHIES

CABINET FORTIN
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de DOUAI
4 rue d'Isly BP 48 - 59006 LILLE Cedex

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

SA ABC ORGANISATION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Aux actionnaires de la société,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABC ORGANISATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société constitue des dépréciations de ses créances clients selon les modalités décrites dans la note « CREANCES ET DETTES » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fonde l'évaluation des créances clients.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels :

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise :

Nous attestons de l'existence dans la section du rapport de gestion du Directoire consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

LILLE, le 06 juin 2018

SAS CABINET FORTIN
Commissaire aux Comptes

Valérie BLEUZÉ
Associée

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2017			31/12/2016
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	8 935	8 935		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	158 668		158 668	158 668
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	7 538	7 452	86	489
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	359 724	200 371	159 353	204 647
	Autres immobilisations corporelles	258 080	210 069	48 011	53 944
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	185		185	185
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	3 609		3 609	3 609
	TOTAL (II)	**796 739**	**426 826**	**369 913**	**421 542**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements	58 303		58 303	53 495
	En-cours de production de biens	755		755	4 708
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	47 531		47 531	49 599
	Marchandises	65 020		65 020	73 777
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	174 877		174 877	175 952
	Autres créances	46 704		46 704	36 889
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	146 439		146 439	77 870
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	40 270		40 270	26 644
	TOTAL (III)	**579 898**		**579 898**	**498 935**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**1 376 637**	**426 826**	**949 811**	**920 477**

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an 3 609

(3) dont créances à plus d'un an

VISA POUR AUTHENTIFICATION CABINET FORTIN COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2017	31/12/2016
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	127 164	127 164
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	12 716	12 716
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	77 755	62 795
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	**21 693**	**14 960**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	9 600	9 600
	Total des capitaux propres	**248 929**	**227 235**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	67 890	112 599
	Emprunts et dettes financières divers	17 317	17 034
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	232 105	227 545
	Dettes fiscales et sociales	234 291	216 490
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	149 279	119 573
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**700 882**	**693 242**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**949 811**	**920 477**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	21 693,43	14 960,05
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	662 255	693 242
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

VISA POUR AUTHENTIFICATION CABINET FORTIN COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		France	Exportation	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	516 961	1 659	518 620	604 241
	Production vendue (Biens)	1 525 227		1 525 227	1 257 732
	Production vendue (Services et Travaux)	426 340		426 340	585 626
	Montant net du chiffre d'affaires	**2 468 528**	**1 659**	**2 470 187**	**2 447 599**
	Production stockée			(6 022)	692
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			13 343	32 687
	Autres produits			1 314	308
	Total des produits d'exploitation (1)			**2 478 822**	**2 481 286**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			261 131	333 601
	Variation de stock			8 757	5 830
	Achats de matières et autres approvisionnements			435 881	471 277
	Variation de stock			(4 808)	(10 125)
	Autres achats et charges externes			572 916	564 495
	Impôts, taxes et versements assimilés			47 706	50 994
	Salaires et traitements			835 169	795 165
	Charges sociales du personnel			225 954	217 230
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			42 215	40 999
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			27 366	3 139
	Total des charges d'exploitation (2)			**2 452 288**	**2 472 607**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**26 534**	**8 679**

VISA POUR AUTHENTIFICATION
CABINET FORTIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros	31/12/2017	31/12/2016
		RESULTAT D'EXPLOITATION	**26 534**	**8 679**
Opéra. comm.		Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	4	2
		Total des produits financiers	**4**	**2**
CHARGES FINANCIERES		Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 444	10 175
		Total des charges financières	**3 444**	**10 175**
		RESULTAT FINANCIER	**(3 440)**	**(10 173)**
		RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**23 094**	**(1 494)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	20 667	19 260
		Total des produits exceptionnels	**20 667**	**19 260**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	910 21 158	2 616 190
		Total des charges exceptionnelles	**22 067**	**2 805**
		RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(1 401)**	**16 454**
		PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		
		TOTAL DES PRODUITS **TOTAL DES CHARGES**	**2 499 492** **2 477 799**	**2 500 547** **2 485 587**
		RESULTAT DE L'EXERCICE	**21 693**	**14 960**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

VISA POUR AUTHENTIFICATION
CABINET FORTIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **949 811** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 499 492** euros et un total **charges** de **2 477 799** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **21 693** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2017** et finit le **31/12/2017.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 4 novembre 2016 relatif au Plan Comptable Général .

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Le poste "autres immobilisations en cours" représente la création d'un site internet marchand.
Ce site n'est pas, aujourd'hui totalement opérationnel.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

VISA POUR AUTHENTIFICATION
CABINET FORTIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais

VISA POUR AUTHENTIFICATION
CABINET FORTIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Provisions pour risques et charges

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ en retraite en tenant compte d'une probabilité de présense dans l'entreprise à l'âge de la retraite s'élève à 54 629 euros.

Ce montant n'est pas comptabilisé en provisions pour risques et charges.

La provision correspondante est calculée en fonction de l'âge, de l'ancienneté, de la rotation du personnel et de son espérance de vie.

VISA POUR AUTHENTIFICATION
CABINET FORTIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE - Elément supplémentaire

Annexe CICE

Etat exprimé en **euros**

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement.

Il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- comptabilisation en diminution des charges de personnel, par un crédit dans un sous compte 64

- comptabilisation en diminution de l'impôt sur les sociétés

La prise en compte du CICE impacte les états financiers par la matérialisation de l'élément suivant :

- Crédit d'impôt pour un montant de **40 961** euros

L'utilisation du CICE a été faite conformément à son objet d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.

Des actions ont été menées en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, de reconstitution du fonds de roulement.

VISA POUR AUTHENTIFICATION
CABINET FORTIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2017
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	167 604					167 604
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**167 604**					**167 604**
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui	7 538					7 538
instal. agenct aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	413 482		1 042		54 800	359 724
Instal., agencement, aménagement divers	136 212		5 500			141 712
Matériel de transport	78 995		3 451		1 726	80 720
Matériel de bureau, informatique et mobilier	33 897		1 750			35 647
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**670 124**		**11 744**		**56 526**	**625 342**
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	185					185
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	3 609					3 609
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**3 794**					**3 794**
TOTAL	**841 522**		**11 744**		**56 526**	**796 739**

VISA POUR AUTHENTIFICATION
CABINET FORTIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Amortissements

Etat exprimé en **euros**

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2017
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	8 935			8 935
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**8 935**			**8 935**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	7 049	403		7 452
	Instal technique, matériel outillage industriels	208 835	26 717	35 181	200 371
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	99 562	5 955		105 517
	Matériel de transport	67 987	5 543	187	73 343
	Matériel de bureau, mobilier	27 611	3 598		31 209
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**411 044**	**42 215**	**35 368**	**417 891**
	TOTAL	**419 979**	**42 215**	**35 368**	**426 826**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

VISA POUR AUTHENTIFICATION CABINET FORTIN COMMISSAIRE AUX COMPTES

Crédit-Bail

Etat exprimé en **euros**		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2017
VALEUR D'ORIGINE		**47 259**	**768 478**		**633 930**	**1 449 667**
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice				14 120	14 120
	TOTAL				**14 120**	**14 120**
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs	46 534	755 774		123 677	925 985
	Dotation exercice	3 486	56 614		101 484	161 584
	TOTAL	**50 020**	**812 388**		**225 161**	**1 087 569**
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus	892	14 493		95 113	110 498
	entre 1 et 5 ans				291 642	291 642
	à plus de 5 ans				37 582	37 582
	TOTAL	**892**	**14 493**		**424 337**	**439 722**
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus				1 203	1 203
	entre 1 et 5 ans				3 495	3 495
	à plus de 5 ans				1 630	1 630
	TOTAL				**6 328**	**6 328**
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

VISA POUR AUTHENTIFICATION
CABINET FORTIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Stocks et En-cours

Etat exprimé en **euros**	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	65 020	73 777		8 757
Approvisionnements				
Matières premières	57 268	52 298	4 969	
Autres approvisionnements	1 035	1 197		162
TOTAL I	123 323	127 272	4 969	8 919
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis	47 531	49 599		2 068
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II	47 531	49 599		2 068
Production en cours				
Produits				
Travaux	755	4 708		3 954
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL III	755	4 708		3 954
Production stockée (Total II + Total III)				6 022

VISA POUR AUTHENTIFICATION
CABINET FORTIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**	31/12/2017	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	3 609	3 609	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	174 877	174 877	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	40 961	40 961	
Taxes sur la valeur ajoutée	5 743	5 743	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avances	40 270	40 270	
TOTAL DES CREANCES	**265 460**	**265 460**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	31/12/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	67 890	29 263	38 627	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	232 105	232 105		
Personnel et comptes rattachés	119 930	119 930		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	87 402	87 402		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	13 420	13 420		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	13 538	13 538		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	17 317	17 317		
Autres dettes	149 279	149 279		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	**700 882**	**662 255**	**38 627**	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	44 674			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	17 317			

VISA POUR AUTHENTIFICATION
CABINET FORTIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2017**
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**40 270**
LOYER BATI LEASE	01/01/2018 31/05/2018	24 710	
LOCATION PANNEAUX PUBLICITAIRES	01/01/2018 18/03/2018	591	
	01/01/2018 30/10/2022	2 000	
COTISATIONS	01/01/2018 30/09/2018	1 055	
	01/01/2018 01/07/2018	801	
ASSURANCES	01/01/2018 31/07/2018	78	
ANNONCES ET INSERTIONS	01/01/2018 30/06/2018	5 529	
LOYERS SCIE + BOXER ET JUMPER	01/01/2018 14/01/2018	1 296	
ASSURANCES	01/01/2018 31/10/2018	1 525	
LOYER BMW I3	01/01/2018 24/01/2018	541	
LOYER PEUGEOT 3008	01/01/2018 24/01/2018	703	
LOYER PLAQUEUSE DE CHANTS	01/01/2018 25/01/2018	1 443	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**40 270**

VISA POUR AUTHENTIFICATION
CABINET FORTIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2017
Total des Charges à payer		**111 307**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**95**
INT.COURUS S/EMPRUNTS BANCAIRE	*95*	
Emprunts et dettes financières divers		**283**
INTERET COURUS	*283*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**6 413**
FOURNISSEURS FACT/N.PARVENUES	*6 413*	
Dettes fiscales et sociales		**104 516**
PERSONNEL CONGES PAYES ET CS	*65 692*	
PROV CHARGES SOCIALES C P	*21 810*	
ORG.SOCIAUX CHARGES A PAYER	*3 476*	
ETAT, CHARGES A PAYER	*13 538*	

VISA POUR AUTHENTIFICATION
CABINET FORTIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE - Elément supplémentaire

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en **euros**		31/12/2017
Total des produits exceptionnels		**20 667**
Produits exceptionnels sur opérations en capital		**20 667**
PROD.CESS.DES IMMO.CORPORELLES	*20 667*	
Total des charges exceptionnelles		**22 067**
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		**910**
**AMENDES NON DEDUCTIBLES*	*410*	
AUTRES CHARGES EXCEPT. GESTION	*500*	
Charges exceptionnelles sur opération en capital		**21 158**
VAL.RES.DES IMMO.CORPORELLES	*21 158*	
Résultat exceptionnel		**(1 401)**

VISA POUR AUTHENTIFICATION
CABINET FORTIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en **euros**	31/12/2017	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements de crédit-bail		430 665	
		430 665	
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		**430 665**	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

VISA POUR AUTRES MISSIONS
CABINET FORTIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Capital social

Etat exprimé en **euros**	31/12/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
Du capital social début exercice		5 000,00	25,4328	127 163,86
Emises pendant l'exercice			0,0000	
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice		**5 000,00**	**25,4328**	**127 163,86**

Effectif moyen

	31/12/2017	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
Cadres & professions intellectuelles supérieures		3	
Professions intermédiaires			
Employés		1	
Ouvriers		21	
TOTAL		**25**	

VISA POUR AUTHENTIFICATION
CABINET FORTIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en **euros**	Capitaux propres clôture 31/12/2016	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2017
Capital social	127 164				127 164
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	12 716				12 716
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	62 795	14 960			77 755
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	14 960	(14 960)		21 693	21 693
Subventions d'investissement	9 600				9 600
Provisions réglementées					
TOTAL	**227 235**			**21 693**	**248 929**

Date de l'assemblée générale 23/06/2017
Dividendes attribués
[1] dont dividende provenant du résultat n-1
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 227 235
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 227 235
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 21 693

VISA POUR AUTHENTIFICATION CABINET FORTIN COMMISSAIRE AUX COMPTES

SA ABC ORGANISATION

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance

au capital de 127 163,86 euros

111 Rue Léon Rudent 59310 ORCHIES

337 692 040 RCS DOUAI

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le 22 juin,

A 11 heures,

Les actionnaires de la société ABC ORGANISATION, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 127 163,86 euros, divisé en 5000 actions de 25,43 euros chacune, dont le siège est 111 Rue Léon Rudent, 59310 ORCHIES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation faite par le Directoire selon lettre recommandée à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain DESMET, en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

Domé Nicolas et Domé Aurélie, des deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Domé Pauline est désigné comme secrétaire.

Le Cabinet FORTIN, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, est excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 4997 actions sur les 5000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus du cinquième des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie des lettres de convocation des actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2017,
- le rapport de gestion du Directoire,
- le rapport du Conseil de surveillance,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Rapport de gestion établi par le Directoire,**
- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,**
- **Rapport du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice,**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- **Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Directoire et le rapport du Conseil de surveillance.

Puis le Président donne lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les actionnaires.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance et des rapports du Commissaire aux

Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée / ~~n'est pas adoptée~~

4997 **voix ayant voté pour, voix ayant voté contre, voix s'étant abstenues.**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire, et décide d'affecter le bénéfice de 21 693 euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	21 693 euros
Report à nouveau créditeur	0 euros
Bénéfice distribuable	21 693 euros
A la réserve légale	0 euros
Le solde	21 693 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 99 448 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée / ~~n'est pas adoptée~~

4997 voix ayant voté pour, voix ayant voté contre, voix s'étant abstenues.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée / ~~n'est pas adoptée~~

4997 **..... voix ayant voté pour, voix ayant voté contre, voix s'étant abstenues.**

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée / ~~n'est pas adoptée~~

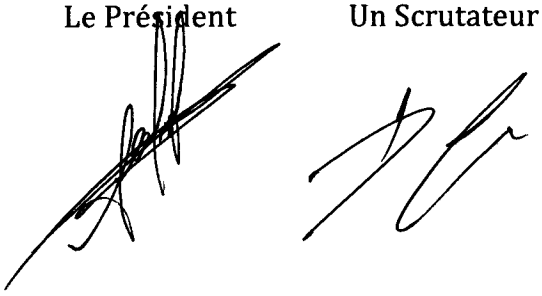
4997 voix ayant voté pour, voix ayant voté contre, voix s'étant abstenues.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président Un Scrutateur Un Scrutateur Le Secrétaire



SA ABC ORGANISATION

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance

au capital de 127 163,86 euros

111 Rue Léon Rudent 59310 ORCHIES

337 692 040 RCS DOUAI

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 25 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le 25 mai,

A 18 heures,

Les membres du Conseil de surveillance de la société ABC ORGANISATION se sont réunis en Conseil, 111 Rue Léon Rudent 59310 ORCHIES, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Alain DESMET

Madame Claudine DESMET

Monsieur Pierre DESMET

Monsieur Henri FLANDRE

Le conseil de surveillance réunissant ainsi la présence de l'ensemble de ses membres, peut valablement délibérer.

Le Cabinet FORTIN, Commissaire aux Comptes titulaire, dûment convoqué, est excusé.

Monsieur Alain DESMET préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

Madame Claudine DESMET assume les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte essentiellement sur l'examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que du rapport de gestion du Directoire afférent à cet exercice.

COMPTES ANNUELS ET RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

Après avoir constaté que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Directoire lui a présenté, dans les trois mois de la clôture de l'exercice, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et son rapport de gestion, le Conseil de surveillance procède à l'examen de ces documents. Il est précisé en outre que le Directoire propose de réunir l'assemblée générale ordinaire le 22 juin 2018.

Lecture est donnée du rapport de gestion du directoire.

Le conseil constate que dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-237 du Code de commerce, le commissaire aux comptes n'a fait aucune communication.

Le Président présente au Conseil ses observations sur les comptes de l'exercice écoulé et sur le rapport du Directoire.

Puis il offre la parole aux membres du Conseil de surveillance.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Président déclare qu'au cours de l'exercice écoulé et des exercices antérieurs, aucune convention n'a donné lieu à application de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil arrête définitivement les termes de son rapport, précisant que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport du Directoire n'appellent aucune observation particulière de sa part.

Il approuve également les projets de résolutions présentés par le Directoire et donne mission à son Président de donner lecture de son rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires convoqués par le Directoire pour le 22 juin 2018, à 11 heures, 111 Rue Léon Rudent 59310 ORCHIES.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil de surveillance.

Un membre du Conseil de surveillance

Le Président

SA ABC ORGANISATION

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance

au capital de 127 163,86 euros

111 Rue Léon Rudent 59310 ORCHIES

337 692 040 RCS DOUAI

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU DIRECTOIRE DU 12 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le 12 mars,

A 11 heures,

Le Directoire de la société ABC ORGANISATION s'est réuni 111 Rue Léon Rudent 59310 ORCHIES, sur convocation de son Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Nicolas DESMET

Madame Pauline DESMET

Madame Aurélie DESMET

Le Directoire, réunissant la présence effective de l'ensemble de ses membres, peut valablement délibérer.

Le Cabinet FORTIN, Commissaire aux Comptes titulaire, dûment convoqué, est excusé.

La séance est présidée par Madame Aurélie DESMET en sa qualité de Président du Directoire.

Madame Pauline DESMET est désignée comme secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté par le Directoire.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte essentiellement sur l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et sur toutes décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de cet exercice.

PD ND AD

EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE

Le Président soumet au Directoire les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Il commente ces comptes et fait un exposé sur l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Des observations sont échangées et des explications données par le Président.

Après en avoir délibéré, le Directoire, à l'unanimité, arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 faisant apparaître un bénéfice de 21 693 euros, et décide de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Après en avoir délibéré, le Directoire décide, à l'unanimité, de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter et de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 21 693 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	21 693 euros
Report à nouveau créditeur	0 euros
Bénéfice distribuable	21 693 euros
A la réserve légale	0 euros
Le solde	21 693 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 99 448 euros.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Président déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 225-86 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

SITUATION DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Après avoir examiné la situation des mandats des membres du Conseil de surveillance, le Directoire prend acte qu'aucun de ces mandats n'est arrivé à expiration.

ND AD PD

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Après en avoir délibéré, le Directoire décide, à l'unanimité, de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires pour le 22 juin 2018, à 11 heures, 111 rue Léon Rudent 59310 ORCHIES, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion établi par le Directoire,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

RAPPORT DE GESTION - PROJET DES RESOLUTIONS

Le Directoire arrête ensuite les termes du rapport de gestion qui sera présenté à l'Assemblée Générale ainsi que le projet des résolutions qui lui seront soumises.

Le Directoire charge son Président de prendre toutes mesures utiles afin de permettre au Conseil de surveillance de préparer ses observations et aux actionnaires d'exercer leur droit de communication dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un autre membre du Directoire.

SIGNATURES

